



MEILLEUR AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 23/04/2024

Echéance le : 31/05/2024

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4504797	0165285	CDE 1HS4VQSAM		Zone Expedition : 03			5182840
Designation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5182840 DU 23/04/2024 **							
citroen jumpy 5470zw34							
COMMENTAIRE R.A. : citroen jumpy 5470zw34							
NUMERO DE COMMANDE : 1HS4VQSAM							
POMMEAU LEVIER VITESSES	2403Z5 C27804	1,00	4	37,99	20,00	30,39	30,39
PAPR			4		20,00		-6,08
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 24,31							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA		Total T.T.C	
PI : 24,31				(4) 20,000		29,17	
MO : 0,00				24,31			
DIV : 0,00				4,86			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 4504797
N° Client : 0165285
N° Commande : 5182840

Echéance le : 31/05/2024

23/04/2024

29,17



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur devra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à la date du paiement, par la somme de 10% (dix pour cent) du montant des sommes en retard, à compter de la date d'échéance desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € sera appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.